



Paris, le 11 janvier 2022

Madame Amélie de Montchalin  
Ministre de la transformation et de la  
fonction publique  
101, rue de grenelle  
75007 Paris

**Objet : Préavis de grève national du 27 janvier 2022**

Madame la Ministre,

La crise sanitaire du COVID 19 a particulièrement mis en évidence que les agent.es publics étaient indispensables au bon fonctionnement de la société. Le COVID 19 a en effet mis en exergue des tensions très fortes dans certains secteurs de nos services publics, du fait de l'absence de moyens pour fonctionner, d'une très grande précarité du personnel et de salaires trop faibles.

Concernant nos traitements, vous annonciez il y a peu une augmentation de 100 euros mensuels pour les agent.es catégorie C. Les dernières mesures prises par votre gouvernement montrent, s'il en était besoin, qu'il y a loin de la coupe aux lèvres.

Aucune mesure générale, pas de dégel du point d'indice pourtant quasiment bloqué depuis plus de 10 ans, des augmentations du SMIC qui rattrapent systématiquement les premiers indices de la 1ere grille indiciaire... Bref, aux difficultés quotidiennes de fonctionnement de nos services publics s'ajoute l'indigence de nos rémunérations.

Ce ne sont pourtant pas les moyens financiers qui manquent, lorsque l'on observe l'explosion des profits et l'évolution du CAC 40 !

C'est pourquoi la Fédération SUD Collectivités Territoriales dépose un préavis de grève le **27 janvier 2022 à partir de 00h00** (ce préavis comprend la nuitée en amont de cette journée pour les personnels travaillant en horaires décalés). Il concerne tous.tes les agent.es titulaires, non titulaires et vacataires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

---

**Fédération SUD Collectivités Territoriales**

31, rue de la Grange aux Belles 75010 Paris – Tél : 01 58 39 32 09  
Site : [www.sud-ct.fr](http://www.sud-ct.fr) - mail : [fedesudct@gmail.com](mailto:fedesudct@gmail.com)

**La fédération SUD CT revendique :**

- le dégel et une augmentation du point d'indice
- une augmentation immédiate de 400 euros nets
- pas de salaire indiciaire à moins de 2000 euros nets
- la refonte des grilles indiciaires, avancement de grade automatique à l'ancienneté
- l'augmentation automatique de nos salaires en fonction de l'augmentation des prix.

Ces mesures passent par la fin de l'asphyxie de nos services publics, et donc, la remise en cause des politiques d'austérité pour un véritable service public.

Veillez agréer, madame la Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

La Secrétaire Fédérale



Sylvie Assailly-Brizio